

Véronique ROUSSET

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux comptes
Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Toulouse

45 Avenue de Toulouse

31 650 SAINT-ORENS DE GAMEVILLE

Tél : 05 61 24 50 47

mail : veronique.rousset@auraexpertise.com

EIRL ROUSSET VERONIQUE

SIRET : 801 655 762 00046

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE D'EMPALOT

ASSOCIATION LOI DE 1901

SIRET : 776 951 659 00023

**La Brique Rouge
9 RUE MARIA MONBIOLA
31400 TOULOUSE**

Mesdames, Messieurs, les membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE D'EMPALOT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'organe d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président et la trésorière.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Orens de Gameville
Le 30 avril 2024



Véronique ROUSSET
Commissaire aux comptes

Véronique ROUSSET
Commissaire aux Comptes

Au présent rapport est annexé :

Page 1 -2	Bilan Actif – Passif
Page 3 4	Compte de résultat
Pages 5 à 16	Annexe



Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.	35 984,09	27 432,90	8 551,19	9 598,81
Autres	15 747,90	12 499,35	3 248,55	3 761,20
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	51 731,99	39 932,25	11 799,74	13 360,01
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	23 246,80		23 246,80	10 917,00
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	297 878,31		297 878,31	296 907,76
Charges constatées d'avance	1 149,52		1 149,52	1 529,07
TOTAL (II)	322 274,63		322 274,63	309 353,83
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	374 006,62	39 932,25	334 074,37	322 713,84

Véronique ROUSSET
Commissaire aux comptes
45 avenue de Toulouse
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
TEL : 05 61 24 50 47
veronique.rousset@auraexpertise.com
SIREN : 801 655 762

Véronique ROUSSET
Commissaire aux comptes
45 avenue de Toulouse
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
TEL : 05 61 24 50 47
veronique.rousset@auraexpertise.com
SIREN : 801 655 762



PASSIF

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	17 718,16	17 718,16
Fonds propres complémentaires	183 048,73	154 252,91
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	-979,15	-979,15
Excédent ou déficit de l'exercice	16 083,83	28 795,82
<i>Situation nette (sous total)</i>	215 871,57	199 787,74
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		417,50
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	215 871,57	200 205,24
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	65 256,72	72 883,16
TOTAL (II)	65 256,72	72 883,16
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 432,50	8 757,93
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	20 137,62	16 953,95
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		1 050,00
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	24 375,96	22 863,26
TOTAL (IV)	52 946,08	49 625,14
Écarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	334 074,37	322 713,84

Véronique ROUSSET
Commissaire aux comptes
45 avenue de Toulouse
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
TEL : 05 61 24 50 47
veronique.rousset@auraexpertise.com
SIREN : 801 655 762



Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Véronique ROUSSET
Commissaire aux comptes
45 avenue de Toulouse
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
TEL : 05 61 24 50 47
veronique.rousset@auraexpertise.com
SIREN : 801 655 762

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	56 386,22	41 844,96
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	3 348,93	2 718,99
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	179 899,18	159 732,35
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 416,70	4 528,94
Utilisations des fonds dédiés	9 052,64	7 272,44
Autres produits	9,35	91,48
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	250 113,02	216 189,16
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	18 163,32	13 267,24
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	65 120,41	64 692,26
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 561,44	2 125,70
Salaires et traitements	115 944,50	100 227,97
Charges sociales	26 106,40	22 037,06
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 343,27	6 131,03
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	1 425,90	1 438,50
Autres charges	221,85	193,64
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	235 887,09	210 113,40
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	14 225,93	6 075,76
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	896,73	64,71
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	896,73	64,71
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	896,73	64,71

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC MJC EMPALOT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	15 122,66	6 140,47
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 149,71	26 660,02
Sur opérations en capital	417,50	566,25
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	1 567,21	27 226,27
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	391,04	4 439,64
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		131,28
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	391,04	4 570,92
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	1 176,17	22 655,35
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	215,00	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	252 576,96	243 480,14
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	236 493,13	214 684,32
EXCÉDENT OU DÉFICIT	16 083,83	28 795,82
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	36 184,00	34 731,00
Prestations en nature	335 918,00	387 635,00
Bénévolat		
TOTAL	372 102,00	422 366,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	151 473,00	151 473,00
Prestations en nature	71 189,00	122 906,00
Personnel bénévole	149 440,00	147 987,00
TOTAL	372 102,00	422 366,00
TOTAL	16 083,83	28 795,82

Véronique ROUSSET
Commissaire aux comptes
45 avenue de Toulouse
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
TEL : 05 61 24 50 47
veronique.rousset@auraexpertise.com
SIREN : 801 655 762

VERONIQUE ROUSSET
Commissaire aux comptes
45 avenue de Toulouse
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
TEL : 05 61 24 50 47
veronique.rousset@auraexpertise.com
SIREN : 801 655 762

ANNEXE COMPTABLE

Véronique ROUSSET
Commissaire aux comptes
45 avenue de Toulouse
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
TEL : 05 61 24 50 47
veronique.rousset@auraexpertise.com
SIREN : 801 655 762

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 334 074,37 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 16 083,83 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il n'y a pas eu de changement de méthode durant l'exercice.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

L'objet social de l'entité :

Créée en 1964, la Maison des Jeunes et de la Culture de Toulouse Empalot est une association d'éducation populaire qui a pour vocation de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire. La démocratie se vivant au quotidien, elle a pour mission d'animer des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale dans lesquels sont encouragés l'initiative, la prise de responsabilité et la pratique citoyenne.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Son projet est organisé autour de quatre domaines d'activités :

- L'action jeunes pour les 10-2 ans avec un accueil de loisirs pour les 10-17 ans et de l'accompagnement de projets pour les 15-25 ans
- L'animation locale et culturelle
- L'accompagnement et le soutien aux pratiques artistiques
- Les ateliers artistiques, culturels, sportifs et de détente.

Elle participe activement à la vie du quartier et du territoire, elle défend des valeurs de laïcité, respect des différences, participation des habitants et s'engage dans de nombreuses actions partenariales. Elle est affiliée à la fédération régionale des MJC Occitanie Pyrénées et adhère à la fédération départementale des MJC de Haute Garonne.



Les moyens mis en oeuvre :

Sur le quartier Empalot, laMJC réside de manière permanente au sein de la brique rouge, bâtiment municipal. Elle dispose de deux étages équipés de diverses salles d'activités : danse, musique, studio d'enregistrement, arts plastiques, projet, espace citoyen, loisirs et motricité ainsi que de créneaux réguliers dans la salle de spectacles.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Logiciels	4 ans
- Matériel éducatif	3 - 5 ans
- Agencements Installations	5 - 8 ans
- Matériel de bureau mobilier	3 - 5 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Valorisation des contributions volontaires :

Les contributions volontaires représentent les moyens mis à la disposition de l'association au titre de :

- Fédération Régionale MJC via le dispositif FONSEP : Poste de Directrice & d'animatrice de jeunesse : 113 256 €
- Mairie de Toulouse : Locaux (fluides compris) : 151 473 €
- Mise à disposition d'un régisseur de spectacles : 14 967 €
- Mise à disposition de 3 médiateurs : 56 222 €

Pour le volontariat et les bénévoles sur l'année 2023 :

- Service civique : 24 heures * 40 semaines * 11.52 € * 2 personnes = 22 118 €
- Bénévoles : 1 221 heures * 11.52 € = 14 066 €

Véronique ROUSSET
Commissaire aux comptes
45 avenue de Toulouse
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
TEL : 05 61 24 50 47
veronique.rousset@auraexpertise.com
SIREN : 801 655 762



Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCLURE:	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL				
CORPORELLES:	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		32 799		3 185	
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	5 831			
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Matériel de bureau & mobilier informatique		8 319		1 598
		Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes						
	TOTAL		46 949		4 783	
FINANCIERES:	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL					
TOTAL GENERAL			46 949		4 783	

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des	Réévaluation	
			par virt poste	par cessions	immob. fin ex.	légale/Valeur d'origine	
INCLURE:	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL					
CORPORELLES:	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				35 984		
		Inst. gal. agen. amé. divers			5 831		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport					
		Mat. bureau, inform., mobilier				9 917	
		Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL				51 732		
FINANCIERES:	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts & autres immob. financières						
	TOTAL						
TOTAL GENERAL					51 732		

Véronique ROUSSET
Commissaire aux comptes
45 avenue de Toulouse
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
TEL : 05 61 24 50 47
veronique.rousset@auraexpertise.com
SIREN : 801 655 762



CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		23 200	4 233		27 433
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	5 413	418		5 831
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	4 976	1 693		6 669
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		33 589	6 343		39 932
TOTAL GENERAL		33 589	6 343		39 932

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

Véronique ROUSSET
Commissaire aux comptes
45 avenue de Toulouse
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
TEL : 05 61 24 50 47
veronique.rousset@auraexpertise.com
SIREN : 801 655 762

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				



ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACILIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
ACILIF CIRCULANT	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	76	76	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfiques			
	Etat & autres coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	23 011	23 011	
	Groupe et associés (2)			
renvois	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	160	160	
	Charges constatées d'avance	1 150	1 150	
	TOTAUX	24 396	24 396	
(1)	Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice		
(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
(3)	Créances reçues par legs ou donations			

Véronique ROUSSET
Commissaire aux comptes
45 avenue de Toulouse
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
TEL : 05 61 24 50 47
veronique.rousset@auraexpertise.com
SIREN : 801 655 762

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avances sont des charges liées à l'exploitation

- GRENKE	222,01
- LICENCES JUDO	861,00
- ZOOM	66,51

Total 1 149,52

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 150
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	1 150

PRODUITS À RECEVOIR

Les produits à recevoir sont des subventions concernant l'exercice 2023 mais non encore perçues au 31.12.2023.

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	23 111
Disponibilités	
TOTAL	23 111

Véronique ROUSSET
Commissaire aux comptes
45 avenue de Toulouse
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
TEL : 05 61 24 50 47
veronique.rousset@auraexpertise.com
SIREN : 801 655 762



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	17 718,16				17 718,16
Fonds propres complémentaires	154 252,91		28 795,82		183 048,73
Report à nouveau	-979,15				-979,15
Excédent ou déficit de l'exercice	28 795,82		16 083,83	28 795,82	16 083,83
Subventions d'investissement	417,50			417,50	
TOTAUX	200 205,24		44 879,65	29 213,32	215 871,57

Véronique ROUSSET
Commissaire aux comptes
45 avenue de Toulouse
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
TEL : 05 61 24 50 47
veronique.rousset@auraexpertise.com
SIREN : 801 655 762



EXPERTISE CONSEIL

Société d'Expertise Comptable

ANNEXE

ASSOC MJC EMPALOT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les ressources obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à de projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste "Fonds dédiés".

Au compte de résultat sont comptabilisés :

- En charges dans le poste "engagements à réaliser sur ressources affectées", les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs", la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report		Utilisations		À la clôture de l'exercice	
		Montant global	Montant global	Montant global	Dont remboursements	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Fonds dédiés COVID	71 444,96					71 444,96	
Subvention Région Place des Arts	1 200,00	1 200,00		1 200,00		1 200,00	
Subvention Conseil départemental RS	238,50	238,50		225,90		225,90	
TOTAL	72 883,46	1 438,50		1 425,90		72 870,86	

Véronique ROUSSET
Commissaire aux comptes
45 avenue de Toulouse
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
TEL : 05 61 24 50 47
veronique.rousset@auralexpertise.com
SIREN : 801 655 762



ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	8 433	8 433		
Personnel & comptes rattachés	10 020	10 020		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	8 043	8 043		
Etat & Impôts sur les bénéfices	215	215		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	1 859	1 859		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	24 376	24 376		
TOTAUX	52 946	52 946		

RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

Véronique ROUSSET
Commissaire aux comptes
45 avenue de Toulouse
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
TEL : 05 61 24 50 47
veronique.rousset@auraexpertise.com
SIREN : 801 655 762

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits à recevoir sont constitués des cotisations couvrant la période de 2024

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	24 376
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	24 376

CHARGES À PAYER

Les dettes fiscales et sociales
 - Provision pour congès payés 13 034.76
 - Solde formation professionnelle continue 2023 112.16

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	14 884
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	14 884

Véronique ROUSSET
 Commissaire aux comptes
 45 avenue de Toulouse
 31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
 TEL : 05 61 24 50 47
 veronique.rousset@auraexpertise.com
 SIREN : 801 655 762

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 33 016,09 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Départ volontaire à 64 ans

C'est la méthode prospective (Méthode des unités de crédit projetées) qui a été appliquée pour le calcul de l'indemnité.

Soit une augmentation de 4 713 € par rapport à l'indemnité de départ à la retraite du 31.12.2022



Ventilation des subventions : 179 899.18 €

- Ville de Toulouse	Fonctionnement	101 094 €
	Contrat de ville	1 320 €
	Relève Empalot	2 500 €
	Hors murs	5 000 €

		109 914 €
- Etat	Junior association	6 000 €
	Quartier d'été	4 000 €
	VVV	3 897 €
	Fonjep	7 107 €
	ASP	8 266.63 € dont 3553.33 € de régularisation de 2022

		29 270.63 €
- Conseil départemental		7 968 €
- Conseil régional	Place des arts	4 000 €
- CAF	Aide au fonctionnement	4 812 €
	Ville Vie Vacances	164 €
	Conventions Vacances	1 084 €
	PS Jeunes Solde 2022	5 165.55 €
	PS Jeunes 2023	17 521 €

		28 746.55 €

Véronique ROUSSET
Commissaire aux comptes
45 avenue de Toulouse
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
TEL : 05 61 24 50 47
veronique.rousset@auraexpertise.com
SIREN : 801 655 762

